

# LE PETIT ESCOIRAIS N°8

## 3ème Trimestre juillet/août/septembre 2022



En 2007, je découvre la commune d'Escoire.

C'est sans hésitation qu'avec mon conjoint nous décidons de venir nous installer dans ce charmant petit village avec nos enfants. Je me suis d'abord investie dans l'association des parents d'élèves au sein de l'école et ce pendant une dizaine d'années. Puis j'ai intégré le comité des fêtes, dont faisait déjà parti mon compagnon.

En 2020, je décide de m'impliquer un peu plus dans la vie de notre si jolie commune en intégrant la nouvelle équipe du conseil municipal.

J'occupe les fonctions de membre au sein des affaires scolaires, de la petite enfance et des actions sociales.

Je vous souhaite, avec l'ensemble des élus, une bonne lecture de ce nouveau petit Escoirais, dont nous prenons toujours autant de plaisir à vous préparer.

Céline BARILLOT

### MAIRIE ESCOIRE

1 place de la mairie 24420  
lundi, mardi, jeudi, vendredi  
8H-12H /13H30-17H



05.53.06.00.24



[mairie.escoire@neuf.fr](mailto:mairie.escoire@neuf.fr)



MairieEscoire



Mairie d'Escoire



### Joël LAGUIONIE, Maire

Sabine GOLFIER DELAGE,  
1° Adjointe

Francis GERVEAUX, 2° Adjoint

Jean-Marie KOCHÉL, 3° Adjoint

Céline BARILLOT, conseillère

Sandrine PEYRONET, conseillère

Karine PAROISSE, conseillère

Cécile PHILOTE, conseillère

Pascal DEFILIPPI, conseiller

Patrick MAZEAU, conseiller

# L'ECOLE

## 1) Effectif scolaire pour la rentrée de septembre 2022

Classe de Mme MONTERO-VARGAS

24 élèves :

- 11 élèves en CP
- 13 élèves en Grande Section

Classe de Mme FONGARNAND 23 élèves :

- 12 élèves en Moyenne Section
- 9 élèves en Petite Section
- 2 élèves en Toute Petite Section



Au vu du nombre d'enfants le midi, il a été nécessaire de mettre en place un double service, un seul élève ne mange pas à la cantine.

Il y a 7 enfants hors R.P.I. pris en charge par la commune.

## 2) Travaux

La mezzanine : suppression de la moquette pour y installer du parquet flottant sur la partie centrale et du lino sur les côtés au niveau des escaliers.

Comme tous les bâtiments communaux l'école a été raccordée à l'assainissement collectif.



## 3) Personnel

Pour le double service, Francine, une habitante de la commune a été embauchée.

## 4) Sécurité

A la demande du SDIS 24 (Syndicat Départemental d'Incendie et de Secours), le portail le long de la route va être rouvert, afin d'avoir un accès plus facile à l'école en cas d'intervention.

## 5) Sorties

Le 20 septembre dernier, l'école a participé au projet « Nettoyons la nature » sur la voie verte au niveau du Moulin des Mounards.

*Céline BARILLOT, Francis GERVEAUX,  
Cécile PHILOTE*



## LA LECTURE POUR TOUS

### LA MEDIATHEQUE

### GRATUITE POUR LES HABITANTS D'ESCOIRE

L'annexe de la médiathèque de Trélissac est ouverte de :

- 15h00 à 17h30 le mardi
- 16h00 à 17h30 le vendredi

Elle se trouve à Antonne à côté de la Garderie de l'Ecole (côté City Stade)

**Alors n'hésitez pas, allez-vous inscrire !**

### LA BOITE A LIVRES ESCOIRAISE

Située à la maison des associations, elle permet d'échanger des livres.



**« Aimer lire, c'est faire un échange des heures d'ennui contre des heures délicieuses. »** Montesquieu

**« Lire, c'est voyager ; voyager, c'est lire. »** Victor Hugo

**Bonne lecture à tous !**

### RAPPEL CONCERNANT LA REGLEMENTATION

#### Le brûlage des végétaux (et uniquement !)



L'usage du feu est réglementé par l'arrêté préfectoral du 05 avril 2017 modifié par l'arrêté préfectoral du 21 juillet 2017 (le non-respect de cet arrêté est puni d'une amende de quatrième classe (135 euros).

En l'absence d'épisode de pollution de l'air ambiant ou d'autres mesures exceptionnelles prises par décision municipale ou préfectorale, le brûlage des végétaux par les particuliers est **toléré entre le 01 octobre et le dernier jour de février**. Le brûlage est interdit aux collectivités et entreprises d'espaces verts. **Le brûlage doit être précédé d'une déclaration en Mairie trois jours avant sa réalisation.**

#### Les préconisations suivantes doivent être respectées :

- brûlage réalisé entre 10h et 16h
- en l'absence de vent
- sur une place à feu dégagée de toute végétation et accessible à un véhicule de secours
- en présence de moyens humains et matériels permettant d'enrayer tout incendie

#### Important

Lorsqu'il est toléré dans le cadre de l'arrêté préfectoral, le brûlage reste à la discrétion du Maire qui peut l'interdire ou l'interrompre pour des motifs de sécurité ou salubrité publique.



### FAIRE DES ECONOMIES D'ENERGIE DANS MON LOGEMENT ....



Pour améliorer l'habitat, la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux propose avec ses partenaires\*, le programme Amélia2.

Compte tenu de l'augmentation actuelle des énergies, pourquoi ne pas réfléchir à rénover votre logement ?

Changement de chauffage, isolation, remplacement des fenêtres, ventilation, etc. sont autant de travaux éligibles au programme Amélia 2

Concrètement, vous pouvez bénéficier :

- d'aides financières (jusqu'à 100 % du montant des travaux),
- d'un soutien technique dans le choix des artisans, le suivi des travaux et l'accompagnement administratif.

**Pour vous informer personnellement, gratuitement et en toute confidentialité**, le Grand Périgueux a choisi des professionnels de l'habitat : Soliha Dordogne Périgord. Un numéro de téléphone est mis à votre disposition. Vous y trouverez des spécialistes à votre écoute et des solutions adaptées à votre situation (**05.33.12.00.79**)

Déjà **plus de 600 propriétaires ont été aidés dans leurs travaux de rénovation énergétique** grâce à Amélia 2 : pourquoi pas vous ? Par ailleurs, Amélia 2 peut aussi **vous assister pour d'autres travaux comme l'adaptation au vieillissement, la remise aux normes de votre assainissement, etc.**  
Profitez d'une réunion publique près de chez vous pour vous renseigner gratuitement :

**Le Mardi 8 novembre à 18h30 à la Salle des fêtes de Champcevinel**  
**Le Mardi 15 novembre à 18h30 à la Salle des fêtes d'Atur**  
**Le mardi 22 novembre à la salle des fêtes de Notre Dame de Sanilhac**

### FAIRE DES ECONOMIES D'ENERGIE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC ....



Une des volontés de la municipalité est d'initier des actions en faveur de la maîtrise des consommations d'énergies.

Une nouvelle réflexion a donc ainsi été engagée par le conseil municipal aux côtés du SDE

(Syndicat Départemental d'Énergie) sur l'extinction de l'éclairage public la nuit.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuera également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

L'éclairage public sera donc coupé sur le village à 22H30 concernant l'éclairage branché en circuit permanent, et à 00H30 concernant l'éclairage branché en circuit temporaire. L'ensemble du village se rallumera le matin à 6H00.

## L'URBANISME



Lorsque vous projetez des travaux, il convient de vous assurer que ceux-ci sont soumis ou non à autorisation avant de les entreprendre

Les types d'autorisations d'urbanisme les plus courantes sont :

### Certificats d'Urbanisme (CU)

- CU informatif : permet de connaître le droit des sols applicable à un terrain donné,
- CU opérationnel : permet de connaître le droit des sols applicable à un terrain donné et de savoir si l'opération envisagée est réalisable

### Déclaration Préalable (DP)

- **Constructions et travaux non soumis à PC portant sur une maison individuelle et/ou ses annexes** : permet de réaliser des travaux sur une construction existante (extension, annexe, réfection toiture, ravalement façades, modification de l'aspect extérieur), ou d'édifier une clôture.

- **Construction et travaux non soumis à PC portant sur un bâtiment autre qu'une maison d'habitation et/ou ses annexes** et changement de destination
- Lotissement et autres divisions foncières non soumis a permis d'aménager: permet de réaliser des divisions parcellaires sans création de voies et/ou d'espaces communs.

### **Permis de Construire (PC)**

- Demande de PC pour une maison individuelle et/ou ses annexes comprenant ou non des démolitions (PCMI)
- Demande de PC comprenant ou non des démolitions pour un bâtiment autre qu'une maison d'habitation et/ou ses annexes (ex bâtiments agricoles)

### **Permis de Démolir (PD) / Permis d'Aménager (PA)**

Demande de PA comprenant ou non des constructions et/ou des démolitions

Se référer au bordereau de dépôt des pièces jointes présent dans le cerfa correspondant à la demande.

Les pièces demandées sont obligatoires et varient selon la demande. Elles sont indispensables à la bonne lecture et à la bonne appréciation de la demande par l'instructeur du dossier. Leur présence et leur pertinence permettront une instruction claire et lisible et la réponse à la demande d'autorisation faite n'en sera que plus rapide.

Aussi, pour toute pièce manquante, une demande de pièces complémentaires vous sera envoyée et bloquera le délai d'instruction qui ne commencera à courir qu'une fois le dossier complet.

Les autorisations d'urbanisme sont délivrées par l'autorité compétente de la commune, à savoir le Maire.

## **DEMANDE DE CREATIONS D'ACCES (RACCORDEMENT AU DOMAINE ROUTIER)**

### **Les créations d'accès**

L'accès est soumis à autorisation du Département ou de la Commune qui peuvent émettre des prescriptions ayant pour objet de limiter, d'organiser et/ou d'interdire le nombre d'accès au domaine public routier dans le but d'assurer la sécurité, la fluidité de la circulation sur la voie concernée ainsi que la conservation du domaine public.

**Selon leurs compétences, l'une ou l'autre des collectivités pourra ainsi :**

- Fixer l'emplacement des accès,
- Limiter le nombre d'accès,
- Exiger des aménagements à la charge du riverain.

Le riverain doit déposer auprès des services techniques de la Commune une permission de voirie.

**Pour l'aménagement de son accès, le riverain devra respecter les prescriptions suivantes :**

- Ne pas gêner l'écoulement des eaux qui passent devant son accès. S'il y a la présence d'un fossé devant la future entrée, il devra réaliser un busage.
- Les eaux de ruissellement de la propriété, de même que les matériaux constituant le sol de l'accès, ne devront en aucun cas se répandre sur le domaine public.
- Le riverain doit prévoir un caniveau devant son entrée afin de ne pas recevoir ou déverser les eaux pluviales.

Les portails d'entrées doivent être réalisés de telle sorte que les véhicules devant stationner avant de les franchir puissent le faire sans empiéter sur la chaussée.

Tous travaux du fait de l'accès sont à la charge du demandeur, y compris sur le domaine public. L'entretien des accès est également à la charge du riverain.

**Si un ouvrage présente une gêne à la création de l'accès, le demandeur devra soit déplacer ou modifier à ses frais conformément aux instructions qui lui seront données par le service gestionnaire compétent, soit déplacer la position de l'accès.**

**Consulter le PLUI - Vous pouvez accéder à l'intégralité des documents en ligne**

- soit via [Géoportail](#) (outil national)
- soit via [Isigéo](#) (outil départemental)

Le Grand Périgueux 1 boulevard Lakanal 24019 Périgueux 0553358600
---

## LES TRAVAUX

### Quelques nouvelles de l'avancée des travaux

#### ASSAINISSEMENT

L'ensemble des bâtiments communaux ont été raccordés à l'assainissement collectif, les travaux ont été réalisés par l'entreprise LAFAYE d'Antonne. Un contrôle de conformité a été réalisé par les services du Grand Périgueux.

#### VOIRIE

Afin de ralentir la vitesse souvent excessive sur la route départementale RD6, et après de multiples rencontres et discussions avec les services du Conseil Départemental, il a été convenu d'installer un plateau surélevé. Des panneaux de signalisation « début et fin de limitation de vitesse 30km/h » ont été posés au niveau du rehausseur.

Les curages des fossés ont été réalisés par le Conseil Départemental. Merci à eux.

Les riverains sont très satisfaits.

Derrière la Maison des Associations, suite aux travaux de raccordement de l'assainissement, nous avons mis de l'enrobé afin d'améliorer l'espace de parking. La sucette, à l'entrée de la rue Jules ferry a été raccordée à l'éclairage. Merci à la commune d'Antonne qui nous a apporté son aide pour faire la tranchée.

#### AMENAGEMENTS

Devant la mairie, David, notre agent, a refait l'engazonnement, très joli travail, avec l'aide de Jean-Marc PENAUD merci pour son aide.

Merci aussi à Jacques ARVIEUX qui nous a donné de la terre végétale.

Beaucoup de travaux se font et encore d'autres à venir mais surprise....

Jean-Marie KOCHÉL, Patrick MAZEAU et Marie-Karine PAROISSE

### INFORMATION TRAVAUX RN 21

La commune d'Antonne et Trigonant nous informe des travaux de réfection de la voirie au bourg d'Antonne et Trigonant à compter du 2 novembre et jusqu'au 18 novembre 2022.

Des déviations seront mises en places, avec interdiction de stationner au centre bourg.

## SECHERESSE – RECONNAISSANCE DE CATASTROPHE NATURELLE

Suite aux périodes caniculaires de cet été, la commune pourra déposer en janvier 2023 une demande de reconnaissance « sécheresse » auprès des services de la Préfecture.



Ces **dégâts doivent avoir été subis uniquement cet été**, et non antérieurement et doivent dans un premier temps avoir fait l'objet d'une **déclaration de sinistre auprès de votre assureur**.

Il conviendra ensuite de contacter la Mairie, puis de monter un dossier complet accompagné de photos, qui permettra si cet état est reconnu, une indemnisation facilitée.

Les dossiers devront être déposés en Mairie **avant le 31 décembre 2022**, et les retours des services de l'état auront lieu à la fin de l'été 2023.

## PREVENTION CAMBRIOLAGES

Une recrudescence de cambriolages a eu lieu dans le département de la Dordogne, nous vous invitons à rester vigilants.

La commune est en permanence en contact avec les services de la Gendarmerie qui procède quotidiennement à des patrouilles sur l'ensemble des communes.

Voici quelques recommandations de la Gendarmerie :

Pour éviter que des personnes malfaisantes ne s'en prennent à vous ou à vos proches.

- ✗ Ne faites jamais entrer un inconnu dans votre domicile, surtout s'il insiste;
- ✗ Si malgré tout, vous finissez par le laissez entrer, ne le laissez jamais seul...
- ✗ S'ils sont deux, attention danger ⚠ : pendant que l'un vous parle, le second vous vole, prétextant une envie pressante, par exemple ;
- ✗ Ne divulguez en aucun cas l'endroit où vous cachez vos objets de valeur et ne communiquez pas vos coordonnées bancaires.

Vous partez en vacances.

- ✗ Prévenez vos voisins,
- ✗ Rapprochez-vous de la Gendarmerie, pour l'opération tranquillité vacances



Pour partir l'esprit serein, suivez notre check-list avant votre départ



## Check-list



- Faire le plein d'essence
- Réserver la colo pour le chien ou le chat
- ~~Ne pas~~ oublier la belle-mère
- Contrôle de la voiture (frein, huile...)
- Prendre le maillot de bain ou la tenue de ski
- Ne pas publier ses dates de vacances
- Cacher ses bijoux en lieu sûr
- Ne pas laisser ses clefs sous le paillasson
- M'inscrire à l'opération tranquillité vacances



**Essayer de mémoriser un maximum de détails : type de véhicule et plaque d'immatriculation, description physique et si vous avez le moindre doute concernant une personne, parlez-en et signalez-le en composant le 17. 📞**



**LE GATEAU AUX NOIX**  
**De Raymonde SEILLAN**

**Ingrédients :**

*3 œufs, 20cl de crème fraîche épaisse,  
1 pot de sucre semoule (le pot de crème  
fraîche sert de mesure), 1 pot de farine,  
125 g de noix concassées, 1 paquet de  
levure chimique, 1 pincée de sel.*



**Préparation :**

Mélanger les jaunes d'œufs et la crème puis ajouter le sucre.  
Mélanger à part la farine et la levure et l'ajouter au mélange précédent.  
Ajouter les noix et le sel.  
Monter les blancs en neige et mélanger délicatement à la préparation.  
Verser dans un moule légèrement beurré et cuire au four préalablement chauffé,  
th.6/7, pendant 45 mn.

**Facultatif :**

Avant la fin de la cuisson, faire un glaçage au chocolat blanc ou noir puis laisser  
reposer 2h au réfrigérateur.

Décorer de cerneaux de noix.

**Bon appétit !**



### **Nous vous présentons aujourd'hui Jules FADERNE**

Jules s'est récemment installé sur la commune le 1er juillet 2021 avec sa compagne Pauline, ils résident tous deux dans un des logements communaux.

*« J'ai rejoint le comité des fêtes dès mon arrivée à Escoire. Il était important pour moi de pouvoir participer à la vie culturelle du village mais aussi de faire partie d'une association familiale et festive.*

*Accueilli chaleureusement par l'ensemble du comité, je tiens à remercier Jacques, le Président ainsi que tous les Escoirais, pour la qualité de mon intégration.*

*Passion : Depuis mon plus jeune âge, je suis un passionné de sport. J'ai pratiqué de nombreux sports comme le judo, la boxe mais aussi et surtout le rugby durant plus de 10 ans. Depuis 2 ans maintenant, je joue au foot à Bassillac.*

*J'étudie en alternance dans une école de commerce basée à Bordeaux en Master Manager de la stratégie et de la performance commerciale option e-business.*

*Toujours à la recherche de nouveaux challenges, j'ai rejoint une jeune agence de communication à Périgueux CYL&COM, basée au 20 rue Guynemer à Périgueux.*

*Nous sommes une agence de communication qui aide les entreprises à se développer à travers divers services comme la création et l'amélioration de site web, la gestion de tous les outils de communication (Réseaux sociaux...), le cadrage et montage vidéo et la création graphique.*

*J'épaule mes coéquipiers, Théo et Clément, sur la partie communication digitale des entreprises mais aussi sur la partie commerciale ».*



## 2 septembre : inauguration de la Boule Escoiraise



Inauguration d'un terrain de pétanque à Escoire, lauréat du deuxième budget participatif Dordogne-Périgord, en présence de Germinal PEIRO Président du Conseil Départemental et de Christelle BOUCAUD et Stéphane DOBBELS conseillers départementaux du canton de Trélissac.

✅ Ce projet, porté par le comité des fêtes d'Escoire, a bénéficié d'une aide de 6.630 €. Il a été conçu comme un lieu de vie intergénérationnel favorisant le lien, tout en permettant une activité physique au quotidien.

**3 septembre** : soirée moules frites organisée par le comité des fêtes

Une grande réussite pour cette soirée avec plus de 260 personnes.



**17 et 18 septembre** : Les journées Européennes du Patrimoine à Escoire

Ouverture de La chapelle Saint Joseph à la visite durant le week-end de 9h à 18h.

**10 septembre** : la palette escoiraise



Premier concours de Peinture LA PALETTE ESCOIRAISE organisé par la municipalité aux côtés de Jean-Claude ALLARD  
Félicitations à tous les participants, le Jury a eu beaucoup de mal de choisir parmi ces œuvres magnifiques.

1er prix Jean LAFON

2ème prix Jean Louis DALL'OMO

3ème prix Christian PANISSAUD

Mention spéciale Jean Claude SEMELAGNE

Les membres du Jury Jean Claude ALLARD, Yvonne CLERGERIE, Jacques HYPOLITE.

**Le gagnant de la Palette Escoiraise, Jean LAFON**



**NOVEMBRE**

**18 novembre** : 18H18 Maison des Associations  
Assemblée Générale de l'Association H.E.C.

**DECEMBRE**

**11 décembre** : Le Noël des Enfants d'Escoire  
(pour les enfants de 0 à 10 ans)



*“Pour les nouveaux habitants, n’hésitez pas à vous faire connaître auprès de  
l’assistante du Père-Noël” au 06.23.19.85.32* 🙄

Toute l'équipe municipale souhaite la bienvenue aux nouveaux habitants  
d'Escoire

**Si vous souhaitez faire paraître une information, un article dans notre  
prochain bulletin, faire partager une recette, participer à une vitrine.....  
n’hésitez pas à nous le faire savoir.**

---

**COUPON REPONSE A DEPOSER A LA MAIRIE**

**Je souhaite préserver l’environnement, je désire recevoir les prochains  
bulletins et flash info par mail**

**Nom** : .....

**Prénom** : .....

**Adresse postale** :

**Adresse mail** :

